

le ministre de la Justice, qui a entretenu l'Association du barreau canadien de ces questions d'une importance transcendante, à venir parler à la Chambre de leur aspect constitutionnel. Qu'il parle et nous dise quelle est sa position et celle du gouvernement à ce sujet. Je tiens à lui dire que dans l'esprit de bien des Canadiens, il y a un grand vide au centre.

Partout au Québec, nous le savons tous, on exige une révision de la constitution. Nous ne pouvons plus dire maintenant, comme autrefois, que nous ne savons pas ce que le Québec veut. Certes, un grand nombre de voix se font entendre. En fait, monsieur le président, il en est de même dans cette Chambre. Cependant, la Fédération libérale du Québec a exigé, sauf erreur, une nouvelle constitution qui accorderait un statut spécial ou particulier pour le Québec. Le premier ministre du Québec a précisé que, selon lui, l'avenir du Canada dépendait d'une révision de la constitution. Je note qu'il a récemment créé le poste de conseiller spécial du cabinet en matière constitutionnelle, dont le titulaire est un homme d'affaires très estimé: Marcel Faribault qui, en collaboration avec M. Fowler, a écrit un livre d'une importance capitale sur la nécessité d'une nouvelle constitution. Or, l'autre jour, il a répété qu'il ne retirait rien de ce qu'il a dit dans son livre.

Certains députés le savent, *Le Devoir* du 30 juin a fait paraître un numéro spécial d'anniversaire contenant 23 articles, tous sauf deux écrits par des Québécois et où les auteurs expliquaient en détail les modifications qu'ils jugeaient souhaitables. Nous le savons tous, le premier ministre de l'Ontario a convoqué un congrès pour discuter l'avenir de la Confédération. Tout le monde y participera sauf ceux qui devraient, plus que quiconque, y assister: les représentants élus du gouvernement canadien. Cette conférence, a-t-on dit, ressemble à une représentation d'Hamlet sans le prince de Danemark. Il est absurde, à mon avis, de discuter l'avenir de la constitution de notre pays sans les représentants du gouvernement canadien. Ceux-ci devraient participer à cette discussion, non pas en simples observateurs, mais en leur qualité de représentants élus.

Je dis qu'un besoin urgent se fait sentir pour formuler le point de vue du gouvernement fédéral du Canada. Je ne dis pas que les points de vue des diverses provinces ne sont pas canadiens, mais je dis qu'il y a nécessité, pour l'autorité fédérale, d'exprimer son point de vue, et ce point de vue, à mon avis, devrait être précis, et en ce qui concerne certains éléments essentiels, il devrait

être absolument ferme, bien que dans certaines questions il faudrait être plus souple.

Encore une fois, je soutiens que cette Chambre est l'endroit où nous avons le droit de connaître l'attitude du gouvernement en ces matières. En s'adressant à l'Association du barreau canadien, le 4 septembre, le ministre de la Justice a affirmé que le gouvernement fédéral se déclare prêt à discuter de tous les changements constitutionnels proposés. Ce n'est pas ce qu'il nous faut. Le gouvernement fédéral doit lui-même présenter ses propres propositions. Selon moi, la proposition tendant à étudier un bill des droits constitutionnels ne répond pas à nos besoins.

Comme le ministre le sait probablement, j'approuve avec enthousiasme la proposition générale d'incorporer une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme à la constitution écrite du pays. Mais si elle est présentée isolément, si elle est présentée comme un pas premier et unique, je crois qu'elle sera rejetée. Elle devrait faire partie d'une proposition d'ensemble.

Le ministre doit avoir lu l'article du professeur Edward McWhinney de l'Université McGill. Je ne crois pas avoir son article sous la main, mais j'invite le ministre à le relire...

L'hon. M. Trudeau: Je l'ai lu, mais je ne crois pas devoir le relire.

• (9.20 p.m.)

M. Brewin: En outre, monsieur le président, je tiens à dire qu'il ne suffit pas, comme certains ministres l'ont fait, de parler des seuls droits à l'éducation et à la culture. Ces derniers sont sans doute très importants, et j'espère que tous les Canadiens de langue anglaise, y compris le premier ministre de la Colombie-Britannique, diront un oui retentissant aux exigences légitimes que les droits éducatifs et culturels des Canadiens de langue française reçoivent précisément le même traitement généreux dans les provinces où prédomine la langue anglaise que celui dont jouit depuis un certain temps la minorité de langue anglaise dans la province de Québec. Je ne veux pas en sous-estimer l'importance, mais j'estime qu'il faut autre chose. Dans un éditorial admirable du journal *Le Devoir*, paru le 26 septembre, M. Claude Ryan a traité de ce problème. Il a affirmé que deux choses sont nécessaires. Si le ministre veut bien excuser ma prononciation, je vais donner lecture en français de l'article de M. Ryan:

[Français]

A l'échelle de la fédération tout entière, ils veulent, dans toute la mesure raisonnablement pos-